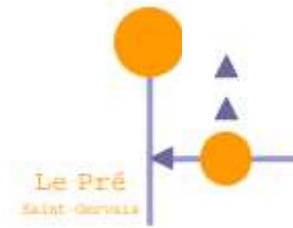


COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 1999



Publication faite en conformité de l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM. COSME, Maire, BARTOLONE, Mmes LAPORTE, LEGRAND, MM. LEVESQUE, GRANVOINET, BOISSON, DECOBERT, Maires Adjoints, M. DEBARGE (jusqu'à 22h01), Mme KLEIN, MM. BOURSAT, SCEMAMA, HURET, Mme SCHOTT, MM. CLAINCHARD, MEMETON, Mmes LESCURE, LOGETTE, M. ABERLE, Mlle DEKNUDT, MM. RENAULT, YVON, VIEILLEVIGNE, LARIVE, DUPONT, SANVEE, BERTHON, DEGARDIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents, excusés
et représentés :

Mme GROS, Maire-Adjoint, représentée par Mme KLEIN,
M. INCERTI-FORMENTINI, Maire-Adjoint, représenté par Mme LAPORTE,
M. DEBARGE, Conseiller Municipal, représenté par M. MEMETON (à partir de 22h01), Mme MANSION, Conseillère Municipale, représentée par M. LEVESQUE,
Mme VAN HESSCHE, Conseillère Municipale, représentée par Mme SCHOTT,
M. DRODE, Conseiller Municipal, représenté par M. RENAULT.

Secrétaire : Monsieur Claude BOURSAT

La séance est ouverte à 20h38.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h38 et procède à l'appel nominal.
Monsieur le Maire propose au Conseil de nommer Monsieur Claude BOURSAT, secrétaire de séance, ce qui est accepté sans opposition par l'Assemblée.
Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès verbal de la séance du 26 janvier 1999 qui est adopté à l'unanimité.

1

Adoption du Budget Primitif 1999 pour la commune

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

"Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour procéder à un acte essentiel de la vie de notre commune : le vote du budget.

Il y a maintenant 3 semaines, nous avons très largement débattu, les uns les autres, des orientations que nous entendions retenir pour cette année.

Alors, ce soir, à nouveau, et avant que je donne la parole à Jean-Luc DECOBERT qui vous présentera savamment la teneur du projet de budget que je soumetts à votre vote, permettez-moi quelques mots. Ce projet de budget, Mesdames, Messieurs, je le dis très tranquillement et très sereinement, est très bon. Certains trouveront sans doute le mot excessif mais je le maintiens. Pourquoi ?

Et bien, tout d'abord et avant tout, parce que ce projet est la résultante des efforts de maîtrise de dépenses que nous continuons à développer dans le droit fil de gestion de la précédente mandature.

Maîtrise de dépenses qui fut nécessaire pour conserver les services rendus à la population sans augmenter les impôts locaux alors que Messieurs JUPPE et BALLADUR avaient décidé, pour réduire les déficits publics, de diminuer les aides de l'Etat aux collectivités locales. Cette année encore, et je tiens à les en remercier chaleureusement, les chefs de service de cette maison, secondés par l'ensemble des personnels, ont été spontanément économes des deniers publics dans les propositions, qu'ils nous ont présentées, pour bâtir ce canevas d'actions à faire vivre en 1999.

Ils ont été économes et dans le même temps, ils se sont montrés toujours autant déterminés à assurer au mieux leur mission de service public en répondant aux besoins des Gervaisiennes et des Gervaisiens. Cette gestion saine et maîtrisée, cette volonté de faire et faire bien, associées aux nouvelles mesures prises par le gouvernement en direction des collectivités locales, nous permettent de continuer toutes - je dis bien " toutes " - les interventions déjà mises en œuvre mais aussi de mettre en place de nouvelles actions tout en maintenant pour la 6ème année, je le rappelle, les taux actuels des différentes taxes de la fiscalité locale.

Il est vrai, je vous le disais à l'instant, que nos recettes connaissent une éclaircie certaine grâce au contrat de croissance et de solidarité voulu par le gouvernement et grâce aux subventions obtenues dans le cadre de la " réserve parlementaire " du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Je n'oublierai pas, mon Cher Claude, le soutien efficace que ton ministère porte aux collectivités locales, maintenant que la politique de la ville est redevenue une priorité. A elles seules, ces mesures gouvernementales ne résolvent pas l'ensemble de nos problèmes ; cependant elles constituent, de toute évidence, un bon départ qui augure bien de l'avenir.

Donc, grâce à ce contexte favorable, nous maintiendrons nos interventions actuelles.

La vie associative, essentielle à la vie démocratique de la commune bénéficiera d'un soutien identique par le biais de nos subventions, de l'aide logistique de la maison des associations et du recrutement d'un emploi jeune chargé d'identifier les besoins, d'accompagner les associations - en particulier les petites associations - dans leur fonctionnement mais aussi, je le souhaite, de mettre en œuvre des projets inter-associations.

Culture, sport demeureront à leur haut niveau. Ces activités participent à l'harmonie de la vie. Elles tissent des liens conviviaux entre les gervaisiens. Elles méritent notre soutien entier et volontariste.

L'environnement continuera à retenir toute notre attention. Amélioration des rues, des trottoirs ; embellissement de la ville par la plantation d'arbres et de fleurs et propreté demeureront les maîtres mots en ce domaine.

Nous poursuivrons également la réhabilitation des écoles, pour donner aux élèves et à ceux qui les entourent - enseignants, agents communaux, animateurs - un cadre de vie et de travail confortable, agréable mais aussi et surtout pour contribuer à assurer à chaque enfant une véritable égalité

des chances.

Et puis bien entendu, la solidarité conservera sa pleine dimension :

- solidarité marquée par notre politique dite du quotient familial assurant à tous, un égal accès à nos services.

- solidarité envers les jeunes parents pour l'accueil des tout-petits, et à l'autre bout de la chaîne, solidarité envers les personnes âgées pour assurer leur maintien à domicile ou pour les accueillir en notre résidence du Clos Lamotte.
- solidarité aussi envers ceux d'entre nous qui connaissent les plus grandes difficultés.

Quelques chiffres

L'ampleur de cette action tient en ces quelques chiffres :

- 468 bénéficiaires du RMI représentant 721 personnes vivant de ce fait de cette allocation
- 629 secours attribués en 1998
- 201 demandes de Fonds Solidarité Logement examinées en 1998
- 200 dossiers d'expulsions locatives défendus depuis 1996
- 800 demandes de logement enregistrées en 1998 et à contrario chaque année une possibilité d'octroi de 40 à 50 logements seulement.

Depuis le début de l'année, la presque totalité des logements qui se sont libérés ont été affectés au relogement des locataires du 51 rue Louis Blanc, immeuble qui va faire l'objet, sous peu, d'une totale réhabilitation par le Pact-Arim.

D'autre part, par le biais de la mission RMI, mais aussi de la mission locale pour l'emploi des jeunes, nous développons et voulons développer encore des actions d'accès à l'emploi ou d'accès à la formation.

Enfin, nous achèverons le recrutement des emplois jeunes dont les 11 agents locaux de médiation sociale, mais je reviendrai sur ce sujet dans quelques minutes.

En plus de toutes les interventions mises en œuvre, je dis bien en plus, je vous propose au titre de cet exercice budgétaire la mise en place de nouvelles actions pour adapter encore mieux notre ville aux réalités de cette fin de siècle.



Comme je vous l'ai déjà annoncé, nous réactivons économiquement la **ZAC Deltéral** avec, à la clef, des créations d'emplois. J'espère être en mesure, prochainement, de vous présenter un projet allant en ce sens. Pour l'heure, des négociations sont en cours mais ne voulant pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Je vous demande un peu de patience pour avoir connaissance de cette éventuelle réalisation.

Je vous propose encore de débiter **l'OPAH**.

Nous avons, dans les mois passés, examiné ce projet qui vise à sauvegarder l'urbanisme de notre ville, à en préserver son âme, tout en mettant fin à des conditions d'habitat indignes à l'aube de l'an 2000. En conséquence, je ne m'y attarderai pas, mais je rappelle qu'il revêt un caractère essentiel pour la qualité de vie de nos concitoyens.

J'en viendrai maintenant à la passation de différents contrats avec l'Etat et en particulier au **contrat éducatif local**.

Le contrat éducatif local

Comme vous le savez, ce dispositif est né d'une volonté commune de différents ministères : l'Education nationale, la jeunesse et les sports, la culture et la ville d'organiser, aménager les temps péri et extra scolaires des écoliers et collégiens. Nous nous y inscrivons pleinement. Mais d'abord un constat s'impose : notre commune fait beaucoup sur les temps précités comme elle fait beaucoup pendant le temps scolaire. En témoignent nos interventions d'arts plastiques, sportives, d'expression corporelle mais aussi notre décision de doter nos établissements

scolaires en matériel informatique, à hauteur de 18 ordinateurs. Etant entendu que ce parc pourrait être accru de 6 autres ordinateurs par l'association AGILE selon un projet en cours de discussion qui nécessite l'accord des enseignants.

Il s'agit là de permettre aux enfants une véritable égalité dans le maniement de ces nouveaux outils.

Outils qui dans les années futures stigmatiseront ceux qui ont cette connaissance et ceux qui ne l'ont pas.

Nous souhaitons marier le CEL au " contrat temps libre " à passer avec la CAF, pour accroître nos moyens d'actions.

Parallèlement, nous donnerons mission à notre service jeunesse pour mieux coordonner la réponse aux attentes de tous nos jeunes de 13 à 18 ans, les plus petits bénéficiant via AGILE d'une prise en charge de qualité.

Il va de soi que le PIJ et la Mission Locale maintiendront leurs activités d'insertion sociale et professionnelle, leurs missions d'information.

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, du **contrat local de sécurité** et plus particulièrement de l'état d'avancement **du diagnostic de sécurité**.

L'expérience du questionnaire diffusé auprès de la population peut être considérée comme très positive en terme de participation des gervaisiens.

En effet, sur 1.320 questionnaires envoyés, 328 ont été retournés, ce qui équivaut à un taux de 24,84 %. En outre, il faut remarquer que, le délai passé, quelques questionnaires sont encore parvenus en mairie.

Ce panel de plus de 300 questionnaires est largement suffisant pour être représentatif et permettre une analyse précise du sentiment d'insécurité.

Les modalités de diffusion du questionnaire ont permis une participation assez large et surtout une participation éclectique.

Les premières constatations, qu'il faut cependant approfondir par une exploitation précise des réponses, mettent en évidence que le sentiment d'insécurité est présent chez une majorité de gervaisiens. Si 43,29% considèrent la ville comme sûre ou très sûre, 43,90% la trouve peu sûre et 10,67% très peu sûre.

Les moments les moins sûrs étant le début de la soirée et la nuit, soit respectivement 38,98 et 42,92%.

Il est, par ailleurs, intéressant de remarquer que les périodes du week-end et des vacances sont considérées comme étant les plus sensibles.

80,48% souhaite vivement rester au Pré Saint-Gervais.

Notre chargée de mission "prévention sécurité" exploite actuellement toutes ces données pour affiner le diagnostic, élément de base du contrat local de sécurité.

Les résultats seront bien entendu restitués dans leur totalité à la population afin, qu'avec elle, nous dialoguions et décidions des actions à mettre en œuvre.

Ces documents nous permettront également de définir précisément les profils, les lieux, les modalités d'intervention des 11 agents locaux de médiation sociale que nous pourrions commencer à recruter dans les jours à venir.

Il s'agit là d'une des mesures verticales que nous allons mettre en place sur la commune, mais il nous faudra de même définir avec tous nos partenaires, les actions transversales nécessaires à la sécurité des villes de notre circonscription de police.

Si une commune a terminé, paraît-il, son diagnostic, les 2 autres, contrairement à ce qui avait pu être dit, remettrons leur copie dans 3 semaines pour Bagnole et dans quinze jours pour Romainville.

Comme nous, elles ont retenu la voie fortement conseillée par l'Institut des Hautes études de la sécurité intérieure pour éviter les écueils rencontrés par trop de villes qui sont allées trop vite.

La sécurité sera donc ,avec l'école, l'environnement, la solidarité et la jeunesse, notre priorité.

Le sentiment d'insécurité naît de plusieurs éléments. C'est pourquoi nous lutterons contre une ville non propre, contre des difficultés à circuler, contre des stationnements illicites gênant la circulation automobile et piétonnière, contre le bruit, contre les incivilités commises par des jeunes et des moins jeunes d'ailleurs.

Je dis volontairement des jeunes et non les jeunes.

Un très grand nombre d'entre eux, en effet, ne se fait jamais remarqué ; participe aux activités sportives, culturelles ; travaille que ce soit à l'école ou en entreprise.

Un petit pourcentage commet des actes d'incivisme, un plus petit pourcentage encore, des actes de délinquance. Il n'y a pas comme tu le disais au colloque de Montpellier, mon Cher Claude, "une délinquance des jeunes mais des jeunes délinquants."

Ce colloque a d'ailleurs conclu que ce n'était pas la jeunesse qui allait mal, mais la société.

C'est pourquoi ensemble, il nous faut travailler à redonner à l'homme, à la femme, à l'enfant toute leur place et tout le respect qui leur sont dus. Il nous faut privilégier l'Homme au cœur de notre projet.

C'est cet engagement qui a toujours prévalu dans notre commune depuis près d'un siècle.

C'est cet engagement qu'il nous faut asseoir définitivement dans notre pays et bien au-delà.

Notre vote aux élections européennes du 13 juin prochain, doit nous permettre de faire un grand pas en cette direction.

Voilà, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, ce que j'avais à vous dire dans le cadre de cette présentation budgétaire qui, je le souhaite, vous agréera.

J'engage les commissions municipales à se saisir des propositions que je viens de formuler, pour les étudier et les faire vivre.

Je compte également et vivement sur votre présence pour participer aux travaux de leurs réunions.

Je vous remercie."



1 - 1

Monsieur DECOBERT présente le Budget Primitif 1999. Lors du débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé le 8 mars dernier, l'Assemblée a rappelé sa volonté de prendre en compte les priorités déterminées au début de la mandature à savoir l'éducation, la jeunesse, la solidarité et le cadre de vie.

De plus, la majorité municipale souhaite mettre en place de nouvelles actions : l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, le contrat local de sécurité, le contrat local éducatif, la mise en place des emplois jeunes.

. Des recettes en augmentation grâce à la loi de finances 1999 et à la situation économique :

Les recettes de la section de fonctionnement augmentent de 6,96% par rapport à 1998. L'année dernière, la commune avait pu constater une faible augmentation de ces recettes (+0,48%).

La loi des finances 1999 votée par la majorité de gauche plurielle à l'Assemblée Nationale - a prévu pour les communes éligibles à la

Dotation de Solidarité Urbaine le maintien du montant de la dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP). Jusqu'à maintenant, cette dotation devait diminuer de 25% par an sur quatre ans. Cette décision permet à la ville de ne pas perdre 1,2 million de recettes.

D'autre part, la loi des finances 1999 a mis en place la suppression progressive de la part salaire dans le calcul de la Taxe Professionnelle. Cette décision va permettre aux entreprises de ne plus s'acquitter de la part salariale dans un délai de cinq ans. La compensation de l'Etat s'élève à 3.658.081 francs pour l'année 1999.

En ce qui concerne la fiscalité directe locale, on peut constater une augmentation des bases d'imposition :

Taxe d'Habitation 1998 : 106 040 000
Taxe d'Habitation 1999 111 970 000
Taxe foncière sur les propriétés bâties 1998 : 88 040 000
Taxe foncière sur les propriétés bâties 1999 : 89 810 000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 1998 : 38 000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 1999 : 39 000
Taxe professionnelle 1998 : 75 590 000
Taxe professionnelle 1999 : 77 059 387
L'ensemble des bases est en augmentation et en particulier celle de la taxe professionnelle ce qui démontre la reprise économique et le maintien du tissu économique de la ville.

Dans ce contexte, il est proposé de ne pas augmenter l'imposition directe locale pour la sixième année consécutive. Les taux seront maintenus à

- ↳ Taxe d'habitation 12,78%
- ↳ Taxe foncière sur les propriétés bâties 26,94%
- ↳ Taxe foncière sur les propriétés non bâties 44,90%
- ↳ Taxe professionnelle 27,28 %



Le montant du produit attendu s'élève à 55.885.811 francs auquel il convient d'ajouter la part des salaires de la taxe professionnelle (3.658.081 francs) à comparer à celui de 1998 - 57.907.902 francs.

La dotation de fonctionnement augmente de 346.899 francs soit 1,5% pour s'élever à 23.461.303 francs au lieu de 23.114.404 francs en 1998. Il est rappelé qu'en 1997 elle avait augmenté de 150.015 francs soit 0,65%.

La mise en place de l'ensemble des 20 emplois jeunes est couverte par une participation de l'Etat de 1.370.000 francs assurant l'embauche de jeunes dans le domaine de la médiation sociale, de l'accueil du public, du développement économique et de l'environnement.

Enfin l'Etat et le Conseil Général vont aider la ville à réaliser une étude programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), (l'Etat à hauteur de 200.000 francs et le Conseil Général pour un montant de 180.000 francs). Ces sommes permettront la mise en place d'une équipe opérationnelle qui sera implantée rue Danton.

Pour la section d'investissement,

le montant total des recettes s'élève à 24.883.492 francs alors qu'en 1998 il se montait à 22.632.064 francs. Elles augmentent de 9,77% alors que le montant des emprunts reste à 6 millions de francs. Le ratio encours de la dette/population passe de 6.450,93 francs à 6.377,29 francs.

D'autre part, le financement propre d'origine interne est en augmentation de 2,66% passant de 13.295.064 francs à 13.648.750 francs ce qui montre l'effort de la commune de continuer à dégager un financement issu de la section de fonctionnement.

Les subventions des réserves parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat se montent à 3.225.000 francs, celle de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France pour une acquisition de la rue Danton à 280.000 francs et celle du SIPPPEC pour les travaux d'électricité à 69.443 francs.

1-2

Des dépenses maîtrisées pour continuer l'application du programme municipal et la mise en place d'actions nouvelles.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 127.480.937 francs. Les principaux postes sont :

Traitement de ordures ménagères 3.300.000
Prime d'assurance 707.119
Centres de Loisirs / centres de vacances / classes de neige et de mer / restauration scolaire 12.058.000
Contingent d'aide sociale 1.738.438
Contingent incendie 1.400.000
Subventions aux associations 4.194.222
Subvention au CCAS 6.500.000
Intérêt des emprunts et ICNE 1998 8.480.937
Dotation aux amortissements 1.725.000
Eau et assainissement 773.000
Energie et électricité 1.701.700
Dépenses de personnel 57.714.080
Virement à la section d'investissement 9.770.000
Taxe foncière 554.273
Entretien de l'éclairage public et de la voirie 1.018.900
Entretien des bâtiments communaux 1.531.185



D'autre part, les propositions de dépenses de fonctionnement permettent de mettre en place les actions nouvelles suivantes :

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat : 925.000 francs dont 725.000 francs pour l'équipe opérationnelle. Cette opération est faite avec le PACT ARIM. Les 200.000 francs serviront à financer le Fonds d'Intervention de Quartier (FIQ).

Signature d'un contrat intercommunal de sécurité entre l'Etat et les quatre communes dépendant de la circonscription de police du commissariat des Lilas (Bagnolet, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Romainville). Pour ce faire, la ville a recruté une responsable chargée du diagnostic local de sécurité puis de la mise en place du contrat intercommunal de sécurité. De plus, la ville a décidé de recruter onze agents locaux de médiation sociale dans le cadre des emplois jeunes.

Signature d'un contrat éducatif local avec les ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Ville et de la Culture permettant de coordonner l'ensemble des actions à mettre en place vis à vis des jeunes de 3 à 16 ans et renforçant les activités proposées.

Poursuite du dispositif emplois jeunes en embauchant les quatorze postes restant à recruter dont les onze agents locaux de médiation sociale cités ci-dessus.

Etude sur une collecte sélective des ordures ménagères permettant de réfléchir sur la mise en place de conteneurs et un ramassage non journalier.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 24.843.492 francs.

Les travaux programmés sont les suivants :

Réfection de la rue des sept arpents 840.000
Réfection de la rue Garibaldi 1.200.000
Réfection de la chaussée de la rue Gutenberg 250.000
Réfection des arcades de la rue André Joineau 220.000
Mise en conformité des jeux et reprise des sols de la Halte Garderie 150.000
Groupe primaire Jaurès Brosolette : réfection de la terrasse, du mur de soutènement et 1ère tranche d'aménagement intérieur 1.450.000

Ecole maternelle Suzanne Lacore : réfection de la terrasse, des menuiseries et ravalement 3.000.000
Ecole maternelle Baudin : réfection de la terrasse 600.000
Cantine Anatole France : 1ère tranche de sécurité incendie 150.000
Crèche municipale : étude de réaménagement intérieur 80.000
Maison des Associations : aménagement de la terrasse et mise aux normes électriques de la salle n° 3 235.000
Hôtel de Ville : aménagement de l'espace accueil du public et de bureaux aux ateliers municipaux 240.000
Marché d'approvisionnement : mise aux normes des installations sanitaires 500.000
Piscine : travaux de mise en conformité (filtrage et chauffage) 200.000
Gymnase Nodier : réfection des vestiaires, remplacement du tatami 260.000
Gymnase Séverine : remplacement des tapis muraux 120.000
ZAC Deltéral/Sémanaz : acquisitions foncières 2.000.000
Mise en place d'un arrosage automatique centre ville et Hôtel de Ville 145.000
Acquisition d'une transpalette et d'une benne arrosage 300.000
Mobilier des écoles et matériel des cantines 650.000
Matériel informatique pour les services municipaux 520.000
Matériel informatique pour les écoles 300.000

Monsieur BARTOLONE quitte la séance de 20h58 à 21h03.

Monsieur VIEILLEVIGNE souhaite avoir des explications complémentaires sur l'inscription d'une somme de 500.000 francs pour le sinistre survenu à l'Hôtel de Ville et connaître les raisons de l'augmentation du compte 6531 sur les indemnités.
Monsieur le Maire précise d'un dégât des eaux est survenu à l'Hôtel de Ville. L'assurance prend en charge les réparations qui s'élèvent à la somme de 500.000 francs. En ce qui concerne le compte 6531, il regroupe maintenant les indemnités ainsi que les charges.

Monsieur DUPONT constate qu'un certain nombre de communes de la Seine Saint-Denis se plaignent des dispositions arrêtées par la loi des finances 1999 sur le financement des collectivités territoriales. On peut prendre comme exemple les villes de PANTIN ou de ROMAINVILLE. D'autre part, le Conseil Régional a décidé de baisser les impôts de 6% tandis que le Conseil Général de la Seine Saint-Denis continue à augmenter les impôts. En conséquence les gervaisiens paieront encore plus en 1999 d'impôts locaux.
La situation décrite par la majorité municipale qui permet une augmentation de recettes de fonctionnement de près de 7% aurait dû permettre une baisse des impôts ce qui aurait évité un taux de taxe professionnelle trop élevée et donc le départ d'entreprises.

Monsieur DUPONT considère qu'en ce qui concerne la sécurité, l'embauche de médiation sociale dans le cadre du dispositif nouveaux services nouveaux emplois est une bonne chose. La création de gardes urbains aurait pu être étudiée du fait de l'augmentation des ressources de la ville. Depuis quelques mois, la gauche a pris conscience de la nécessité d'avoir droit à la sécurité. Le ministre de l'intérieur, lors des assises de VILLEPINTE, a demandé aux communes d'intervenir dans ce cadre. Toutefois les orientations budgétaires de la ville auraient dû être différentes. Le groupe UDF/RPR votera contre le projet du budget 1999.

Monsieur LARIVE déplore la politique menée par la ville de recherches de subventions vis-à-vis du parlement, des autres collectivités territoriales et des différents organismes sollicités. Il considère que la ville mène une politique de mendicité qui ne lui assure plus une autonomie dans sa prise de décision. Dans ces conditions, il s'abstiendra sur toutes les demandes de subvention.

Madame LAPORTE, au nom du groupe communiste fait la déclaration suivante :

"Est-ce que le budget qui nous est proposé ce soir s'inscrit dans des perspectives d'avenir ?

Cette année encore, il nous a fallu travailler à ajuster, à jongler, voir rogner afin que la population de notre ville n'est plus à subir d'augmentation trop importante et conserver dans leur ensemble les services rendus.

Certes la loi de finances 1999 ouvre de nouvelles portes, nous donne une bouffée d'air. Mais on peut s'interroger au regard de ce que demande

l'Etat aux collectivités, en l'occurrence d'intervenir dans des domaines qui au départ ne sont pas de leur compétence, sans contre partie financière ce qui a pour conséquence de continuer à étrangler les finances locales. Dans leurs relations avec l'Etat, les Collectivités Territoriales passent un pacte de stabilité imposé à un contrat de croissance et de solidarité. Ce dernier est certes plus favorable grâce à plusieurs indices, mais il reste largement insuffisant face aux moyens attribués et aux nouvelles charges que doit supporter le secteur local. Les collectivités territoriales restent donc confrontées à un manque de moyens humains et financiers et ce malgré les quelques avancées obtenues dans la loi de finances 1999.

Pourtant, il nous faut répondre aux exigences que nous impose la société. Aujourd'hui ces exigences découlent de la situation faite à nos concitoyens. En particulier sur les questions liées à l'emploi et à la précarité, même si nous constatons un mieux, il n'en reste pas moins que dans les cités, les quartiers, le mal vivre est toujours omniprésent. Et ce n'est certainement pas, ces Messieurs de la majorité de Droite au Sénat, qui au budget 1999 l'ont voté après l'avoir amputé de 26 milliards de francs dont la moitié environ concerne directement le budget de l'emploi et de la solidarité.

Messieurs de la minorité municipale, est-ce ainsi que vous combattez la violence ? Violence qui est votre cheval de bataille au Pré Saint-Gervais. Ces fléaux ne sont pas facteurs de progrès et génèrent au contraire des comportements, des situations qui ont un coût pour la société entière, pour les localités, qui ont des répercussions immédiates, y compris sur le tissu économique en particulier les commerçants et les artisans. En ce qui concerne notre ville, moins de pouvoir d'achat n'incite pas à consommer, à dépenser des choses moins indispensables et ainsi on arrive à une situation où des commerces ferment faute de pouvoir se maintenir, font des dépôts de bilan. Soyons vigilants, une ville sans commerce est une ville morte : prenons conscience que dans ce domaine des mesures sont à prendre. Au final, nous voyons bien que l'atout le plus structurant d'une société c'est l'emploi et la formation pour tous. C'est une école qui réponde aux exigences de notre temps, des enseignants avec une réelle formation comme ils l'exigent.

Par contre, demander que l'âge de la retraite soit reculé, travailler plus et plus longtemps à quelques mois de l'an 2000 alors que notre pays compte tant de sans emplois, alors que les nouveaux progrès technologiques permettent de travailler mieux et moins, alors que la France est la 4ème puissance économique mondiale est un vrai "boum" de recul de société. Nous sommes dans ce domaine, comme dans tant d'autres de vrais précurseurs, aurions-nous l'audace de nous saborder alors qu'au contraire nous pourrions participer, contribuer à l'élévation des droits et devoirs avec les peuples de l'Europe de demain plutôt que du contraire. J'entends déjà certains nous dire "Mais nous sommes bien loin du budget communal". Bien sûr que non, parce que les choix que nous allons être amenés à faire découlent de tous ces aspects de la vie qui ont forcément des répercussions sur la vie locale, à un moment ou un autre. C'est logique, cela s'appelle : la vie des gens, donc de nos administrés, donc pas en dehors de nos préoccupations mais au cœur de celles-ci. Dans ce cadre, nous sommes tenus de nous déterminer, de prendre nos responsabilités, de répondre aux exigences du moment sur notre ville.

Les choix cités par Jean-Luc DECOBERT ont été préparés, travaillés. Nous avons collaboré à l'élaboration de ce budget en aidant avec notre réflexion, nos observations qui ont été prises en compte. Aussi nous voterons le budget ce soir puisque nous avons axé les efforts à mettre en place des choses importantes pour la population :

- emplois jeunes, contrat local de sécurité, O.P.A.H., etc,
- à contribuer à poursuivre l'amélioration des bâtiments, l'éclairage
- à maintenir un budget sain.

Je terminerai par un souci, celui de faire mieux encore participer la population à la préparation du budget mais aussi à son application. Il n'est pas toujours facile de faire comprendre l'élaboration d'un budget communal à nos administrés, surtout en ces temps de crise, qui réponde

le mieux à leurs besoins, à leurs aspirations. Les gens sont demandeurs, exigeants et c'est normal, d'où l'utilité de les associer à nos décisions.

J'en terminerai tout à fait, par rendre hommage, au non du groupe communiste, aux services municipaux, financiers, à l'ensemble du personnel communal qui agissent pour rationaliser au mieux les dépenses, pour ne pas remettre en cause les services rendus à la population, que chaque centime soit encore mieux utilisé."

Monsieur HURET considère que le budget proposé comporte des éléments positifs tel que l'OPAH qui devrait permettre de résoudre les problèmes de logements rencontrés par des Gervaisiens. D'autre part, la loi de finances 1999 comporte des mesures permettant une nouvelle péréquation entre les collectivités locales et des nouvelles mesures sur les compensations. Portant la situation économique et sociale n'est pas excellente même si la croissance a connu une augmentation soutenue en 1998. Le gouvernement de la gauche plurielle n'a pas pris un certain nombre de mesures à ses yeux indispensables tel que le relèvement des minimas sociaux. La situation des bases d'imposition locales ne permet pas de considérer une augmentation des bases de la taxe professionnelle. Le projet de budget présenté ne comporte pas de mesures significatives sur le redéveloppement du tissu économique.

Enfin les conditions de préparation du budget n'assure pas un débat démocratique permettant d'associer l'ensemble des composantes de la gauche. Dans ces conditions, les deux représentants de la "Gauche Autrement" s'abstiendront sur le vote du budget.



Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget

Section de fonctionnement

Dépenses		Vote			
Chapitre	Libellé	Montant	Pour	Abstentions	Contre
011	Charges à caractère général	33.034.928	24	2	7
012	Charges de Personnel et frais assimilés	57.275.588	24	2	7
65	Autres charges de gestion courante	16.370.671	24	2	7
014	Atténuations de produits	20.000	24	2	7
66	Charges financières (sf 6611 ICNE)	6.930.000	24	2	7
67	Charges exceptionnelles	171.000	24	2	7
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	30.000	24	2	7
6611	ICNE de l'exercice	1.580.937	24	2	7
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2.297.813	24	2	7
023	Virement à la section d'investissement	9.770.000	24	2	7
Recettes					
Chapitre	Libellé	Montant	Pour	Abstentions	Contre
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	7.055.000	24	2	7
73	Impôts et taxes	65.701.600	24	2	7
74	Dotations, subventions et participations	49.996.582	24	2	7
75	Autres produits de gestion courante	1.771.818	24	2	7
013	Atténuation de charges (sauf 6611 ICNE N-1)	440.000	24	2	7
77	Produits exceptionnels	1.035.000	24	2	7
6611	ICNE N-1 contre-passés	1.480.937	24	2	7

Section d'investissement

Dépenses		Vote			
Chapitre	Libellé	Montant	Pour	Abstentions	Contre
16	Emprunts et dettes assimilés	10.900.937	24	2	7
20	Immobilisations incorporelles	419.300	24	2	7
21	Immobilisations corporelles	6.428.255	24	2	7
23	Immobilisations en cours	7.090.000	24	2	7
27	Autres immobilisations financières	5.000	24	2	7
Recettes					
Chapitre	Libellé	Montant	Pour	Abstentions	Contre
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.575.000	24	2	7
13	Subventions d'investissement reçues	3.619.742	24	2	7
16	Emprunts et dettes assimilés	7.580.937	24	2	7
28	Amortissements des immobilisations	1.725.000	24	2	7
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	572.813	24	2	7
021	Virement de la section de fonctionnement	9.770.000	24	2	7

2

Adoption du Budget Primitif 1999 pour l'assainissement

Monsieur DECOBERT propose au Conseil Municipal d'arrêter le Budget Primitif 1999 avec l'équilibre suivant :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
531 000	524 000	531 000	524 000

L'ensemble des dépenses et des recettes s'élève à 1.055.000 francs.

Monsieur DEGARDIN demande des explications sur le compte 77 qui passe de 53.720 francs à 111.000 francs.

Après avoir demandé l'autorisation, Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur HAUCHECORNE, responsable du service financier, qui précise que ce compte a été revu pour tenir compte des amortissements des travaux réalisés depuis 1980. Ce travail a été mené avec la trésorerie de Pantin.

Monsieur DEGARDIN précise que l'état de la dette annexé prévoit un remboursement élevé de l'emprunt souscrit.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'emprunt souscrit avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Monsieur DEGARDIN constate que l'ensemble des amortissements se termine en 2005 ce qui semble être une erreur.

Monsieur le Maire indique qu'un rectificatif sera produit lors du Budget Supplémentaire 1999 de l'assainissement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Vote

Chapitre	Libellé	Montant	Pour	Abstentions	Contre
60	Achats et variations de stocks	6.187,55	26	7	0
66	Charges financières	812,45	26	7	0
68	Dotations aux amortissements et provisions	143.000	26	7	0
006	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	381.000	26	7	0

Recettes		Montant	Pour	Abstentions	Contre
Chapitre	Libellé				
70		420.000	26	7	0
77	Vente de produits fabriqués prestations de services marchandises Produits exceptionnels	111.000	26	7	0

Section d'investissement

Dépenses		Vote			
Chapitre	Libellé	Montant	Pour	Abstentions	Contre
13	Subventions d'investissement	111.000	26	7	0
16	Emprunts et dettes assimilés	2.390	26	7	0
23	Immobilisations en cours	400.000	26	7	0
003	Dépenses imprévues	10.610	26	7	0

Recettes		Montant	Pour	Abstentions	Contre
Chapitre	Libellé				
	Amortissements des immobilisations				
28	Autofinancement complémentaire de la Section d'investissement	143.000	26	7	0
005		381.000	26	7	0

3

Adoption des taux d'imposition de la fiscalité locale

Monsieur DECOBERT rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal doit fixer les taux d'impôts directs locaux. Pour la sixième année consécutive, il est proposé de maintenir les quatre taxes locales aux taux suivants :

Taxe d'habitation	12,78%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26,94%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,90%
Taxe professionnelle	27,28 %

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 contre.

4

Vote des produits de la taxe des ordures ménagères



Monsieur DECOBERT rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal doit fixer le montant du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour 1999, il est proposé d'inscrire une somme de 7.255.289 francs soit un taux de 6,96% sur une base imposable estimée à 104.232.200 francs (état 1204 des services fiscaux pour l'année 1999). Il était de 6,87% en 1998.

L'inscription de cette recette va permettre de réaliser une étude sur le tri sélectif.

Monsieur DEBARGE quitte la séance à 22h01.

Monsieur VIEILLEVIGNE rappelle que chaque année le taux des ordures ménagères est en hausse puisque le SYCTOM augmente le coût de traitement de la tonne d'ordures ménagères. Il a constaté que la ville de Neuilly Plaisance avait baissé ce taux en 1999. Il ne comprend pas pourquoi la ville du Pré Saint-Gervais n'est pas en mesure de faire la même politique.

Monsieur LEVESQUE précise que ce service prend en compte l'ensemble des coûts. Il rappelle qu'il a été décidé pour la première fois de ne pas augmenter le coût de traitement de la tonne d'ordures ménagères. Toutefois les autres postes de dépenses sont en augmentation et la réalisation d'une étude sur le tri sélectif est financée dans ce cadre.

Monsieur VIEILLEVIGNE demande si le service des ordures ménagères au Pré Saint-Gervais est géré en régie ou en délégation de service publique.

Monsieur LEVESQUE précise que ce service est géré en régie directe par la ville et que les coûts engendrés ne sont pas plus chers que ceux d'une délégation de service publique.

Monsieur HURET souhaiterait connaître le coût de l'étude sur le tri sélectif.

Monsieur LEVESQUE précise qu'un crédit de 180.000 francs a été prévu à cet effet.

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 contre.

5

Ouverture d'une ligne de trésorerie annuelle de 3 millions de francs



Monsieur DECOBERT propose à l'Assemblée d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Local de France pour un montant de 3 millions de francs destinés à réguler éventuellement le fonds de roulement communal avec prise d'effet au 1er avril 1999.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents contractuels.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

6

Vote des subventions 1999 à diverses associations



Madame LEGRAND rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de voter les subventions de l'année 1999 à attribuer à différentes associations qui ont déposé un dossier explicatif et un budget prévisionnel.

Il s'agit des associations suivantes :

F.C.P.E. Collège	2.100
F.C.P.E. Primaire	2.100
Fonds de réserve primaire	41.500
Fonds de réserve maternelle	13.800
Réserve du Collège Jean-Jacques Rousseau	30.000
Fonds de réserve	25.000
Club Saint Michel	5.000
EPPG	824.000
E.S.G.L.	80.000
L'Événement - Arts Martiaux	500
La Boule du Trou Marin	2.000
La Boule Gervaisienne	5.000
O.M.S.	9.900
Tennis Club du Pré Saint-Gervais	150.000
Le Grand Arc - Taï Chi Chuan	800
Les artistes Gervaisiens	90.000
Bel Matador	2.000
E.M.G.M.	1.639.232
A.G.O.P.	2.300
Amicale Chevreul	800
Amicale 2000	800
Amicale La Gaufrette	1.000
Amicale Babylone	3.500
Amicale du 14 juillet	400
Amicale Terrasses Deltéral	2.000
A.N.A.C.R.	1.185
Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre	1.500
	500
Association des Bretons	500
Association des Secrétaires Généraux du 93	2.000
Association du Village de Sansangue	9.500
Averroes	30.000
Centre Culturel Ekhal Shlomo	7.000
Comité de Jumelage	11.000
Comité de la Croix Rouge	1.000
F.N.A.C.A.	1.000
Les Fines Fourchettes	500
Petits Prodiges	500
Mouvement chrétien des retraités	800
Prévention Routière	1.100
Secours Catholique	2.000
Union Nationale des Combattants	337.000
La Fête est dans le Pré	55.000
Caisse des écoles	6.500.000
C.C.A.S.	118.000
Club Gervaisien du 3ème âge	85.000
La GAPE	184.305
Ouistitis	267.500

Comité des Oeuvres Sociales	10.000
Fond de réserve projet jeunes	170.000
Mission Locale Pantin/PSG	1.000
Spontanéités Gervaisiennes	800
La Module du Pré	20.000
Réserve actions CCPD	500
Club photo du Pré	500
La valise aux rimes	



Madame LEGRAND tient à rappeler que la ville aide les différentes associations depuis de nombreuses années afin qu'elles poursuivent leurs actions.

Monsieur VIEILLEVIGNE demande les raisons pour lesquelles des fonds de réserve sont institués.

Madame LEGRAND précise que ces fonds de réserve permettent d'avoir des sommes à distribuées en cours d'années en fonction des demandes. Pour chaque demande, le Conseil Municipal aura à délibérer.

Monsieur VIEILLEVIGNE souhaite obtenir communication des dossiers de demande de subvention.

Madame LEGRAND précise qu'il pourra les consulter en mairie. Monsieur le Maire demande si les conseillers souhaitent un vote associations par association ou un vote bloqué sur l'ensemble des demandes de subvention aux associations. Les conseillers donnent leur accord pour un vote bloqué.

Monsieur BOISSON indique qu'il ne participera pas au vote de la subvention à verser à l'Office Municipal des Sports.

Pour les subventions 1999 aux associations à l'exception de l'Office Municipal des Sports : unanimité.

Pour la subvention à l'Office Municipal des Sports : unanimité, un refus de participer au vote.

7

Adoption de la méthode de contre-passation pour les ICNE



Monsieur DECOBERT indique que, dans le cadre du rattachement de charges à l'exercice, deux méthodes peuvent être utilisées.

La ville du Pré Saint-Gervais avait opté pour le rattachement avec régularisation par ordre de paiement.

La méthode de contre-passation devenant obligatoire dès l'an 2000, il est demandé au conseil d'autoriser l'application de cette procédure dès le 1er janvier 1999.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

8

Demande de subvention à l'Etat pour des travaux de sécurité dans les écoles de la ville



Mme KLEIN indique que la Commune peut bénéficier de la part de l'Etat de subvention pour la réalisation de travaux de sécurité dans les écoles au titre du programme quinquennal en faveur de la sécurité dans les établissements scolaires du premier degré.

Pour 1999, quatre opérations sont susceptibles de pouvoir bénéficier de cette aide :

Premièrement, les travaux sur le clos et le couvert de l'école maternelle Suzanne Lacore (menuiseries extérieures, réfection des terrasses et ravalement) qui permettront de garantir une meilleure sécurité des enfants en particulier par la pose de double vitrage sur l'ensemble de l'établissement et l'assurance d'une plus grande étanchéité des classes.

Deuxièmement, les travaux prévus sur l'école Anatole France qui permettront d'améliorer la sécurité incendie par l'isolement de la cuisine et du réfectoire et la mise en place d'un revêtement mural plus adapté,

Troisièmement, sur le groupe scolaire Jaurès/Brossolette les travaux de rénovation des terrasses en vue d'une plus grande étanchéité, ceux de réfection du mur de soutènement donnant sur la cour, et diverses interventions sur les salles de classe et les préaux notamment sur les équipements électriques.

Quatrièmement, les travaux prévus sur l'école Baudin qui assureront une meilleure étanchéité du bâtiment,

Il est demandé à l'Assemblée de solliciter de la part de l'Etat l'octroi de subventions pour :

- les travaux sur l'école Suzanne Lacore dont le montant estimatif s'élève à 2.500.000 Francs HT
- les travaux sur l'école Anatole France dont le montant estimatif s'élève à 125.000 Francs HT
- les travaux sur le groupe Jaurès Brossolette dont le montant estimatif s'élève à 1.200.000 Francs HT.
- les travaux sur l'école Baudin, dont le montant estimatif s'élève à 500.000 Francs HT

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 abstentions.

9

Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de l'Assemblée nationale



Monsieur BOURSAT indique que la Commune peut bénéficier de la part de l'Assemblée Nationale de subventions exceptionnelles au titre des crédits dits "Réserve Parlementaire" pour la réalisation de travaux d'intérêt local.

Les travaux suivants sont susceptibles d'être éligibles :

ECOLE MATERNELLE SUZANNE LACORE

Ravalement des façades, remplacement des menuiseries et réfection des terrasses

Montant évalué des travaux H.T. 2.500.000 Francs

ECOLE JAURES/ BROSSOLETTE

Réfection des terrasses

Montant évalué des travaux H.T. 400.000 Francs

Réfection du mur de soutènement

Montant évalué des travaux H.T. 150.000 Francs

Réhabilitation des salles de classes (1ère tranche) : Faux

plafond/peintures/sols/sanitaires

Montant évalué des travaux H.T. 650. 000 Francs

GYMNASE SEVERINE

Réfection des tapis muraux

Montant évalué des travaux H.T. 100.000 Francs

ECOLE BAUDIN

Réfection totale de la terrasse et reprise de l'étanchéité

Montant évalué des travaux H.T. 500.000 Francs

VOIRIES

RUE DES SEPT ARPENTS

Réfection complète de la chaussée très vétuste

Montant évalué des travaux H.T. 700.000 Francs RUE GARIBALDI

Réfection complète de la chaussée très vétuste

Montant évalué des travaux H.T. 1.000.000 Francs

Une demande de subvention pourra être présentée pour l'ensemble de ces opérations dont le montant estimatif s'élève à 6.000.000 Francs HT.

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 abstentions.

10

Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénat



Mademoiselle DEKNUDT indique que la Commune peut bénéficier de la part du Sénat de subventions exceptionnelles au titre des crédits dits "Réserve Parlementaire" pour la réalisation de travaux d'intérêt local. Les travaux suivants sont susceptibles d'être éligibles :

RUE EMILE ZOLA :

Réfection de la couche de roulement

Montant évalué des travaux H.T. 250.000 Francs

AVENUE DU BELVEDERE :

Réfection de la chaussée et du trottoir côté pair

Montant évalué des travaux H.T. 750.000 Francs

RUE HENRI MARTIN :

Réfection de la couche de roulement

Montant évalué des travaux H.T. 250 000 Francs

Il est demandé à l'Assemblée de solliciter l'octroi d'une subvention pour l'ensemble ces opérations dont le montant estimatif s'élève à 1.250.000 Francs HT.

Le Sénat a déjà décidé de subventionner ces travaux à hauteur de 225.000 francs.

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 abstentions.

11

Demande de subvention au SIPPAREC pour des travaux d'électricité dans différents bâtiments communaux



Madame LAPORTE indique que la Commune peut bénéficier de la part du SIPPAREC de subvention dans le cadre des travaux destinés à améliorer l'éclairage public et à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'électricité des bâtiments communaux et assimilés.

Quatre opérations sont susceptibles d'être éligibles pour les travaux 1999 :

↳ les travaux d'éclairage public rue Garibaldi dont le montant estimatif s'élève à 200.000 Francs HT

↳ les travaux d'éclairage public rues Jean Jaurès et Francisco Ferrer dont le montant estimatif s'élève à 210.000 Francs HT

↳ les travaux d'amélioration et de mise aux normes des installations électriques de plusieurs salles de la maison des associations dont le montant estimatif s'élève à 85.000 Francs HT

↳ les travaux d'amélioration et de mise aux normes électriques de plusieurs salles de classes et des préaux du groupe scolaire Jaurès/Brossolette dont le montant estimatif s'élève à 200.000 Francs HT

Il est demandé à l'Assemblée de solliciter de la part du SIPPAREC l'octroi de subventions pour chacune de ces quatre opérations.

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 abstentions.

12

Demande de subvention à la Caisse d'Allocations familiales pour la réhabilitation de traux dans les Centres de Loisirs sans hébergement maternels et primaires



Mademoiselle DEKNUDT indique que la Commune peut bénéficier de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation de travaux sur les Centres de Loisirs sans hébergement maternels et primaires.

Quatre opérations seraient susceptibles d'être aidées en 1999 :

Centres de Loisirs sans hébergement maternels Suzanne Lacore avec le remplacement des menuiseries extérieurs, de la réfection des terrasses et le ravalement dont le montant global est estimé à 2.500.000 francs HT

Centres de Loisirs sans hébergement primaires Anatole France avec l'amélioration de la sécurité incendie dont le montant est estimé à 125.000 Francs HT

Centres de Loisirs sans hébergement primaires Jaurès/Brossolette avec la réfection des terrasses, la réfection d'un mur de soutènement et diverses interventions sur les classes et les préaux dont le montant est estimé à 1.200.000 Francs HT

Centres de Loisirs sans hébergement maternels Baudin avec la réfection des terrasses dont le montant est estimé à 500.000 Francs HT

Il est demandé à l'Assemblée de solliciter l'octroi de subventions pour chacune de ces quatre opérations.

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 abstentions.

13 Demande de subvention au FISAC pour des travaux au marché d'approvisionnement



Madame SCHOTT rappelle qu'afin de garantir l'hygiène des denrées alimentaires, les réglementations françaises et européennes fixent des exigences à respecter lors de toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production primaire à la remise au consommateur finale. Un arrêté du 9 mai 1995 du ministère de l'économie détermine en particulier les prescriptions relatives à l'équipement des locaux accueillants des activités non sédentaires de distribution.

Le marché couvert de la ville n'étant pas conforme à cette réglementation, il est nécessaire de réaliser des travaux garantissant l'approvisionnement en eau potable des emplacements accueillant une activité de distribution de denrées alimentaires, et l'évacuation des eaux usées.

Cette opération de mise aux normes d'un montant estimé à environ 400.000 Francs HT est susceptible de bénéficier d'un financement du FISAC, le Fonds Interministériel de Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce.

Il est demandé à l'Assemblée de solliciter l'octroi d'une subvention pour la réalisation de cette opération.

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 abstentions.

14 Demande de subvention à la DRAC pour la réalisation de travaux au groupe élémentaire Jaurès-Brossolette



Monsieur RENAULT rappelle que par arrêté n° 97-2647 en date du 11 novembre 1997 le groupe scolaire Jaurès/Brossolette a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. A ce titre la Commune peut bénéficier d'une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

En 1999, l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Jaurès/Brossolette entreprise en 1997 se poursuit par la réalisation de travaux portant sur la réfection des terrasses, la réfection d'un mur de soutènement et la réhabilitation d'une partie des classes et des préaux.

Il est donc demandé à l'Assemblée de solliciter de la part de la DRAC Ile de France une aide pour ces travaux dont le montant estimatif, coûts de maîtrise d'œuvre inclus, s'élève à 1.493.300 Francs HT.

Monsieur VIEILLEVIGNE souhaite connaître les raisons pour lesquelles le coût des travaux hors taxes indiqué s'élève à 1.493.300 francs alors que pour les autres demandes de subvention le coût est de 1.200.000 francs hors taxes.

Monsieur le Maire précise que la différence c'est-à-dire 293.300 francs

correspond au coût de la maîtrise d'œuvre qui peut être subventionnée par la Direction des affaires culturelles d'Ile de France.

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 abstentions.

15 Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour des travaux à réaliser à la halte-Garderie



Monsieur LEVESQUE indique que dans le cadre des travaux à réaliser, il a été décidé une mise en conformité des jeux et une reprise des sols de la Halte Garderie pour un montant estimé à 120.000 francs H.T.

La Caisse des Allocations Familiales aide à la réalisation de ce type de travaux.

Il est demandé à l'Assemblée de solliciter l'octroi d'une subvention pour la réalisation des travaux ci-dessus détaillés.

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 abstentions.

16 Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour des travaux à réaliser à la halte-Garderie



Monsieur LEVESQUE rappelle que par délibération en date du 26 janvier 1999, la ville a décidé de lancer une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat sur son territoire.

Dans le cadre de la réalisation de ce type d'opération, le département de la Seine Saint-Denis aide les communes à la mise en place d'une équipe opérationnelle ainsi qu'à la mise en place de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS).

Le département subventionne à hauteur de 30%. De plus, le département propose de mettre en place un fonds d'intervention de quartier (FIQ) et contribue à aider les propriétaires occupants.

Il est demandé au Conseil d'approuver les termes de la convention entre la ville du Pré Saint-Gervais et le département de la Seine Saint-Denis pour la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et d'autoriser

Monsieur le Maire à signer le protocole de coopération.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

17 OPAH : Signature d'une convention relative à la mise en place du Fonds d'Intervention de Quartier de la commune du Pré Saint-Gervais



Monsieur LEVESQUE rappelle que dans le cadre de l'O.P.A.H., la ville et le Département peuvent mettre en place un financement (50% Ville, 50% Département) afin d'attribuer des aides (subventions, prêts) aux particuliers (propriétaires et locataires) dans le but d'améliorer leur habitat.

Le Fond d'Intervention de Quartier (F.I.Q.) associe quatre partenaires :

la ville

Le département (cofinanceur à 50%)

La Caisse de dépôt et consignations qui met à disposition de la Banque Française de Crédit Coopératif, les fonds bonifiés (Prêts à taux réduits).

La Banque Française de Crédit Coopératif qui gère les fonds et attribue les crédits après accord de la commission de suivi de l'opération.

Il est proposé d'affecter 600.000 Francs maximum, à répartir sur trois années.

Les décisions d'attribution des aides se font au coup par coup, sur avis de la commission de suivi de l'opération.

Cette mise en place du Fonds d'Intervention de Quartier nécessite de passer une convention liant ces quatre partenaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver les termes de la convention entre la ville du Pré Saint-Gervais et le département de la Seine Saint-Denis pour la mise en place du fonds d'intervention de quartier et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

18

OPAH : Signature d'une convention de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations



Monsieur LEVESQUE rappelle que dans le cadre de la mise en place du fonds d'intervention de quartier, il est demandé au Conseil de garantir l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1,5 million permettant de débloquent des prêts pour certains propriétaires ou locataires.

Ces demandes seront instruites par la commission de suivi qui gèrera le fonds d'intervention de quartier.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur DEGARDIN demande les raisons pour lesquelles la convention de garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations n'a pas été transmise.

Monsieur le Maire indique que la garantie d'emprunt est prévue dans la convention relative à la mise en place du fonds d'intervention de quartier de la commune du Pré Saint-Gervais signée entre la ville, le département de la Seine Saint-Denis, la Banque Française Crédit Coopératif et la Caisse des Dépôts et Consignations.

En effet, l'article 2.1 -rôle de la commune- précise que cette dernière garantit dans les conditions prévues aux articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des Collectivités Territoriales le prêt d'un montant global de 1.500.000 francs inscrit par la Caisse des Dépôts et Consignations à la Banque Française Crédit Coopératif au titre du fonds d'intervention de quartier.

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 abstentions..

19

Personnel communal : création de deux postes d'attaché



Monsieur BOURSAT propose au conseil de créer deux postes statutaires d'attachés territoriaux.

Ces deux postes sont actuellement occupés par deux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Il est demandé au conseil de créer deux postes d'attachés territoriaux de la filière administrative.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

20

Personnel communal : Adoption du tableau des effectifs



Monsieur ABERLE propose au Conseil Municipal de revoir le tableau des effectifs du personnel municipal. Il s'avère nécessaire que les effectifs budgétaires correspondent aux effectifs réels. Dans ces conditions, il est proposé de procéder à quelques modifications.

Il est à noter que celles-ci ont été proposées au CTP pour avis lors de sa séance du 12 mars dernier.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'ajustement des effectifs du personnel communal.

Monsieur VIEILLEVIGNE souhaite connaître si le tableau est à jour.

Monsieur le Maire précise que ce document est annexé au Budget Primitif 1999.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

21

Personnel communal : Régime indemnitaire pour 1999



Monsieur ABERLE rappelle que, comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le régime indemnitaire ainsi que sur l'ensemble des primes attribuées au personnel municipal pour toutes les filières.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

22

Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration du Collège Jean-Jacques Rousseau



Madame LEGRAND rappelle que, par délibération en date du 21 avril 1998, le Conseil Municipal a désigné Messieurs COSME et CLAINCHARD pour représenter la Ville au sein du Collège Jean-Jacques ROUSSEAU.

Du fait de ses obligations, Monsieur le Maire a souhaité être déchargé de cette fonction.

Il est proposé au Conseil de désigner un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean-Jacques ROUSSEAU.

Monsieur le Maire propose au nom du groupe socialiste et du groupe communiste la candidature de Bernard GRANDVOINET.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour un vote à main levée. Les conseillers y sont favorables.

La question est soumise au vote : 26 pour, 7 refus de participer au vote.

23

Subvention au collège Jean Jacques Rousseau



Madame LEGRAND indique que le Collège Jean Jacques Rousseau propose de réaliser un séjour à Rochefort.

Il est sollicité une aide de 8.000 francs.

Il est demandé au Conseil de subventionner ce projet pour un montant de 8.000 francs.

Monsieur LARIVE demande le nombre d'élèves concernés par ce séjour.

Madame LEGRAND précise qu'il s'agit d'une classe de 4ème.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

24 Convention pour l'organisation des brocantes des 3 juillet et 16 octobre 1999



Monsieur GRANDVOINET propose au conseil de passer une convention pour l'organisation de brocantes les 3 juillet et 16 octobre prochains place Séverine.

L'organisateur est l'EURL MANDON.

Il est sollicité d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur BERTHON demande les raisons pour lesquelles l'EURL MANDON est domiciliée au 32 avenue George V à Paris 8ème alors que précédemment ses coordonnées étaient sur le Pré Saint-Gervais.

Monsieur le Maire précise que le siège social de l'EURL MANDON a toujours été à Paris.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

25 Mesures d'allongement des prêts à l'habitat social - EFIDIS



Monsieur DECOBERT rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 juin 1997, a décidé de garantir six emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de CNH 2000.

La société CNH 2000 a été mise en liquidation amiable. EFIDIS a repris les activités de la société CNH 2000.

Dans ces conditions, il est demandé au conseil d'accorder sa garantie d'emprunt à EFIDIS au lieu de la société CNH 2000.

Monsieur DEGARDIN précise que le titre du rapport devrait plutôt être transfert des mesures d'allongement des prêts à l'habitat social au profit d'EFIDIS.

La question est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

26 Questions Diverses



Monsieur LEVESQUE présente

Information relative aux marchés publics soldés ou en cours au 31 décembre 1998.

Objet	Mode de dévolution	Attributaire	Montant Global TTC	Montant Mandaté TTC au 31 12 1998
Aménagement trottoir côté impair rue de Stalingrad	Appels d'offre ouvert	Société SNA	1.004.169,87	1.004.169,87
Réaménagement réfectoire et rez de chaussée école Suzanne Lacore	Appels d'offre ouvert	Société NEGRO	1.103.426,09	1.096.773,79
Ravalement et menuiseries extérieures Jaurès/Brossolette	Appels d'offre ouvert	Société NEGRO	2.700.077,82	2.397.237,44
Aménagement classes de l'Ecole Maternelle Anatole France	Négoié	Société ELECTROFROID	323.331,01	323.331,01
Installation et fourniture de matériel cuisine pour self Jean Jaurès	Négoié	Société SCREG	578.068,36 dont un avenant en plus-value de 19.778,40 532.367,59	578.068,36
Aménagement trottoir côté pair rue Danton	Négoié			440.666,37

27

Décision prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales



Décision n° 009/99 : Signature de l'avenant n° 1 au contrat de location d'un box au 12 rue Sémanaz avec Madame TALEB.

Monsieur le Maire indique les dates des réunions des différentes commissions d'ici la fin du mois de juin :

Commission des finances :

Mercredi 14 avril 1999 à 20h30

Mercredi 9 juin 1999 à 20h30

Commission des affaires sociales :

Mercredi 5 mai 1999 à 20h30

Mercredi 16 juin 1999 à 20h30

Commission des affaires scolaires et culturelles :

Mardi 13 avril 1999 à 20h00

Mardi 11 mai 1999 à 20h00

Jeudi 17 juin 1999 à 20h00

Commission de l'urbanisme et des travaux :

Mardi 11 mai 1999 à 18h00

Mardi 15 juin 1999 à 18h00

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

